

## Séance ordinaire du 3 février 2020

Province de Québec  
MRC de D'Au-tray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 3 février 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

### 1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2020-02-021

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**1: OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes

**5 : FINANCES**

5.1 Adoption des comptes

**6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Cadet de la Sûreté du Québec

**7 : TRANSPORT & VOIRIE**

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2020;

7.2 AIRRL – Projet de réfection du chemin 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> rang York (chemin Saint-Edmond)

7.3 Droit de passage – Rang Bel Automne

**8 : HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

**9 : SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

9.1 Barrage routier – Croix-Rouge canadienne

9.2 CREVALE - Persévérance scolaire 2020

**10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME**

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2020

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°653-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages habitation et d'ajuster les usages résidentiels

**11 : LOISIRS & CULTURE**

11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2020;

11.2 Autorisation de passage - La Course 2020 du Grand défi Pierre Lavoie;

11.3 Dans Lanaudière on s'équipe! – Projet d'implantation du pickleball

**12 : DIVERS**

**13 : PERIODE DE QUESTIONS**

**14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-02-022

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Dépôt – Liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de janvier 2020.

#### **4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes**

2020-02-023

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, prend connaissance de la liste des taxes à recevoir;

**QUE** ce conseil prend connaissance de l'état des immeubles endettés envers la Municipalité et ordonne de réclamer aux contribuables ayant des soldes impayés. Ces montants devant être payés au plus tard le 18 mars 2020. Après ce délai, la procédure de vente pour taxes par la MRC de D'Autray sera entreprise pour le montant total dû majoré des frais administratifs;

**QU'** une lettre soit transmise aux contribuables apparaissant à l'état des immeubles endettés envers la Municipalité afin de les informer, avant la vente, de la présente décision du conseil.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### **5. FINANCES**

#### **5.1 Adoption des comptes**

2020-02-024

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par les chèques numéros 250 à 297 totalisant un montant de 217 254,14 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de janvier 2020 représentant la somme de 33 786,61 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Cadet de la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy a un grand intérêt envers le travail de sensibilisation et d'éducation que les cadets de la Sûreté du Québec peuvent apporter à la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Cuthbert, Sainte-Élisabeth, de Mandeville et de Saint-Ignace-de-Loyola sont également intéressées à recourir aux services des cadets de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a une possibilité de partager les services des cadets de la Sûreté du Québec entre les quatre (4) municipalités susmentionnées et la Municipalité de Saint-Barthélemy;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-02-025

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé par monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** ce conseil demande à la Sûreté du Québec d'avoir deux (2) cadets pendant la période estivale 2020;

**QUE** ce conseil manifeste son intérêt aux municipalités de Saint-Cuthbert, Sainte-Élisabeth, de Mandeville et de Saint-Ignace-de-Loyola de partager les services des deux cadets de la Sûreté du Québec;

**QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy accepte de partager avec les municipalités participantes les frais des deux cadets de la Sûreté du Québec au prorata du temps passer sur le territoire de la municipalité de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**7. TRANSPORT & VOIRIE**

**7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de janvier 2020**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2020.

**7.2 AIRRL – Projet de réfection du chemin 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang York (chemin Saint-Edmond)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU QUE** le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-02-026

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**7.3 Droit de passage – Rang Bel Automne**

2020-02-027

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** ce conseil accorde un droit de passage pour les véhicules hors-route (quad) ainsi que les motoneiges sur le rang Bel Automne à l'ouest de la montée Ouest;

**QUE** ce droit de passage est effectif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020 inclusivement;

**QUE** les heures où la circulation des véhicules hors-route (quad) et des motoneiges est permise sont de 7 h à 22 h inclusivement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

**9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**9.1 Barrage routier – Croix-Rouge canadienne**

2020-02-028

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil autorise la Croix-Rouge canadienne Section D'Autray à mettre sur pied un pont payant au coin du rang York et de la montée des Laurentides le vendredi 17 juillet 2020 de 10 h à 16 h 30 ou, en cas de pluie, le 18 juillet 2020, conditionnellement à ce qu'il y ait sur place des personnes responsables afin que tout se déroule de façon sécuritaire et que l'organisme fasse parvenir à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité pour cet événement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**9.2 CREVALE - Persévérance scolaire 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon

marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

**CONSIDÉRANT QUE** ces résultats sont certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

**CONSIDÉRANT QU'** un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-02-029

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité;

**QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à participer aux #JPS2020 afin que la municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- A. Participer à l'activité « Nos élu(e)s, un + pour la réussite éducative », qui aura lieu le 17 février prochain, où toutes les municipalités ayant adopté une résolution seront mises en valeur;
- B. Distribuer des outils promotionnels des JPS 2020 dans notre bibliothèque municipale;
- C. Diffuser la chronique « JPS 2020 », qui sera transmise à votre Service des communications avant les fêtes;
- D. Offrir des activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- E. Promouvoir les JPS sur les panneaux de la ville, infolettre ou site Web;
- F. Porter le ruban de la persévérance scolaire;
- G. Collaborer avec les écoles de notre milieu.

Monsieur le maire demande le vote

## 10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

### 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis durant le mois de janvier 2020.

### 10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°653-20 amendant le règlement n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages habitation et d'ajuster les usages résidentiels

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donnée à la séance régulière du 14 janvier 2020;

**ATTENDU QU'** une consultation publique a été dûment donnée en date du 27 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2020-02-030

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le conseil adopte le deuxième projet de règlement n°653-20 amendant le règlement n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages habitation et d'ajuster les usages résidentiels.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 11. LOISIRS & CULTURE

### 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2020.

### 11.2 Autorisation de passage - La Course 2020 du Grand défi Pierre Lavoie

2020-02-031

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le convoi de La Course 2020 du Grand défi Pierre Lavoie à circuler dans les rues de la municipalité lors de l'événement qui se tiendra du 18 au 21 juin 2020, conditionnellement à ce que l'organisme établisse un service d'accompagnement sécuritaire et que le responsable de l'organisme fasse parvenir à la municipalité une preuve d'assurance pour cet événement;

**QUE** ce conseil autorise l'utilisation d'un drone pendant l'événement, conditionnellement à ce que l'organisme respecte les lois et règlements en vigueur au Canada concernant le vol d'aéronefs non habités, la vie privée et la sécurité d'autrui.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### 11.3 Dans Lanaudière on s'équipe! – Projet d'implantation du pickleball

2020-02-032

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le responsable du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire, monsieur Simon Duranleau, à présenter une demande d'aide financière pour le projet d'implantation du pickleball dans le cadre du programme Dans Lanaudière on s'équipe! de l'organisme Loisirs et sport Lanaudière;

**QUE** ce conseil s'engage à :

- Réaliser le projet tel qu'approuvé et à n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir et Sport Lanaudière;
- Aviser le plus rapidement possible, Loisir et Sport Lanaudière, si le projet est annulé ou reporté;
- Réaliser le projet tel qu'approuvé et à respecter les conditions attachées au versement de l'aide financière puisque le fait d'encaisser le chèque constitue un engagement pour l'organisme;
- Mentionner la contribution de Loisir et Sport Lanaudière dans ses communications, dans ses documents promotionnels, ses messages publicitaires, son site Internet ainsi que lors de ses activités publiques, en plus, d'assurer un positionnement avantageux à la signature visuelle de Loisir et Sport Lanaudière, Kino-Québec, et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (utilisation des logos officiels).

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 12. DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 18  
Fin : 20 h 47

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-02-033

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 47

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.